

BULLETIN MENSUEL

DE L' A. D. I. R.



Voix et Visages

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENNES DEPORTÉES ET INTERNÉES DE LA RÉSISTANCE - 241, BD ST-GERMAIN, PARIS 7^e - INV. 34-14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 17 Mars 1962

L'Assemblée Générale s'est ouverte au Musée Social, à 14 h. 30, dans la salle Paul Delombre, en présence de 150 membres de l'A.D.I.R.

Mme ANTHONIOZ, Présidente, ouvre la séance.

Puis elle demande à Mme Delmas, Présidente fondatrice, de nommer les camarades décédées au cours de l'exercice 1961. Mme Delmas cite : Mmes Billonnet-Duthy de Cluny, Carlet-Volant de Paris, Damm de Scionzier (Haute-Savoie), Dupont de Saint-Mandé, Flinois de Lille, Mlle Jeanne Garnier de Paris, Mmes Gossinat de Gennevilliers, Leboucher d'Alençon, Perrin Madeleine de Mâcon, Pradel de Tulle, Schröder de Sarreguemines, et demande un moment de recueillement.

Les membres présents se lèvent et observent une minute de silence.

Mme ANTHONIOZ. — Mes chères camarades, quel réconfort de constater que votre joie de vous revoir ne diminue pas, mais au contraire est toujours croissante. Je craignais que les intempéries, le drame qui se joue en France en ce moment, empêchent certaines d'entre vous de venir, mais je vois que vous êtes aussi nombreuses que les autres années.

Cependant plusieurs de nos Déléguées, pour des raisons de santé ou par suite d'obligations familiales se sont excusées de ne pouvoir être parmi nous. Ce sont : Mmes Gorce de la Loire, Mme Saltet du Gard, Mme Schneider de Sarreguemines et son adjointe Mme Girodroux, Madame Strohl Bas-Rhin et Haut-Rhin, Mme Viel de l'Orne.

Un certain nombre de nos camarades sont dans le même cas : Mme Charpentier, membre du Conseil d'administration et Trésorière adjointe, Mmes Costes, David, Eberentz, Gattignon, Huart, Klaeszen, Lambolez, Lundy, Marchand, Martin, Michelin, Potiron, Saulnier, Souloumiac, Streisguth, auxquelles nous joindrons celles qui se sont excusées par l'intermédiaire de leurs déléguées : Mmes Curvale, François et Nicoux. Enfin nous n'oublie-

rons pas celles qui sont hospitalisées en ce moment : Mmes A. Collin, Duc, Jaud et Nossowitch. En votre nom à toutes, je leur dis combien notre pensée est avec elles et les voeux que nous formons pour leur rétablissement.

Je salue notre camarade, Mme Delavigne, qui est mandatée par l'Amicale de Mauthausen pour la représenter.

Mme ANTHONIOZ poursuit : Mes chères camarades, je sais que la vie de notre Association vous tient à cœur, qu'elle vous intéresse. Et avant que vous en ayez une connaissance précise et détaillée dans le rapport moral que Mlle Boumier va vous lire et qui sera publié dans *Voix et Visages*, j'aimerais vous en parler.

D'abord notre Association est très vivante. Les 28 adhésions nouvelles enregistrées au cours de l'année 1961 prouvent le travail de nos déléguées qui vont à la recherche des isolées. Ceci prouve aussi l'attrait qu'exerce sur les anciennes déportées de la Résistance notre Association vivante et accueillante. 13 de nos camarades sont décédées, 22 sont parties sans laisser d'adresse, mais nous avons toujours à peu près le même nombre d'adhérentes : 1.825 en 1959, 1.833 en 1960, 1.827 en 1961. Je vous donne ces chiffres car très souvent des amies, des camarades de notre Association nous les demandent et ils vous montrent que l'A.D.I.R. groupe une grande partie des femmes anciennes déportées de la Résistance.

La vie de notre Association a été profondément marquée par les événements de cette année. Vous en avez trouvé un faible reflet dans notre bulletin. Je voudrais dire à nos camarades, à celles qui nous en ont parlé, combien il est parfois douloureux de ne pas pouvoir jouer davantage un rôle militant. Nous y avons profondément réfléchi, mais nous ne l'avons pas fait parce que nous savons que vous pouvez avoir les unes et les autres, des idées, des pensées qui divergent et que nous n'avions pas été mandatées par vous pour cela.

Depuis sa fondation, l'A.D.I.R. s'est maintenue dans un rôle d'entraide et d'amitié. Bien rares ont été les occasions où nous avons engagé l'Association et chaque fois que nous l'avons fait, nous vous l'avons demandé en Assemblée générale, qu'il se soit agi de la défense du titre de déporté, des enquêtes sur le crime concentrationnaire, etc.

Je crois que nous devons nous en tenir rigoureusement à une attitude morale sur laquelle aucune de nous ne peut transiger. Il peut y avoir de légitimes différences dans la manière de penser de nos camarades et nous devons les respecter, mais nous savons, je pense en particulier pour moi-même, que si nous avions dû répondre (prendre une position) soit dans le bulletin, soit par une motion, nous aurions pu être désavouées par certaines d'entre nous. C'est pourquoi nous n'avons pas été plus avant dans cette voie. Nous avons d'ailleurs à soumettre à vos suffrages les différentes décisions prises par le Conseil d'administration au cours de l'année et les articles du bulletin. Bien entendu si vous n'êtes pas d'accord avec notre attitude, vous nous le direz et nous en tirerons les conséquences. Mais, croyez-le, nous n'avons pas agi à la légère, mais gravement, sérieusement et avec toute notre conscience.

RAPPORT MORAL

(Année 1961)

A.-M. BOUMIER lit le rapport moral :

MES CHÈRES CAMARADES,

1. - Orientation Générale de l'A.D.I.R.

Les graves événements qui ont jalonné le cours de la politique mondiale pendant l'année écoulée, l'angoisse, l'anxiété des Français devant le déroulement des faits, qui d'une manière souvent tragique ont

4P4616

bouleversé notre pays, ont marqué d'une manière très profonde la vie de notre Association.

Les membres de l'A.D.I.R., en effet, ne pouvaient rester insensibles devant les multiples problèmes posés par les remous qu'engendre un monde en complète transformation; non seulement parce que, citoyennes d'un pays libre elles entendent le demeurer, mais encore en tant que femmes qui s'enorgueillissent avec raison de leur titre de déporté ou interné de la Résistance, elles tiennent à affirmer ainsi qu'elles l'ont déjà fait au péril de leur vie, leur idéal de liberté et combattre toutes les formes d'emprise qui s'opposent au libre épanouissement des valeurs humaines.

Notre bulletin, *Voix et Visages*, dont le rayonnement atteint une portée qui nous étonne parfois, s'est efforcé de donner un reflet de ces préoccupations et de flétrir les agissements de ceux qui, au nom du droit du plus fort, veulent asservir les plus faibles : la renaissance du nazisme, les oppositions raciales ont été étudiées et commentées; des faits ont porté témoignage de la nocivité de ces doctrines. L'information ainsi donnée par *Voix et Visages* constitue par cela même la pierre d'angle sur laquelle repose l'une des raisons majeures de l'existence de notre Association.

Dans un même souci d'information et dans le but de faire connaître à la génération qui monte ce qui a été et continue d'être l'idéal de la Résistance, nous nous sommes adressées aux élèves de certains lycées et collèges, soit directement par des causeries, soit en envoyant à leurs professeurs une documentation permettant à ceux-ci de donner à leurs élèves, notamment à l'occasion de la Journée de la Déportation, une illustration et un rappel des faits qui ont jalonné une période qui constitue l'une des belles pages de notre Histoire.

Notons aussi que dans certains départements, là où nos adhérentes nous l'ont signalé, nous avons été heureuses d'offrir un prix aux élèves des classes primaires qui avaient composé le meilleur devoir sur la signification de la Journée de la Déportation.

Le timbre « Mère Elisabeth », qui a illustré magnifiquement l'héroïsme des Femmes de la Résistance, a été l'occasion d'une très large information.

2. - Voyons maintenant quelle a été, sur le plan des relations extérieures, l'activité de l'A.D.I.R.

Dans ce domaine, nous avons continué, comme dans les années passées, à travailler en étroite collaboration avec notre Administration de tutelle, ainsi qu'avec les Associations d'Anciens Combattants et les Mouvements de Résistance.

Trois importantes questions parmi celles qui mettent en cause les intérêts moraux et matériels des déportés ont été suivies avec une particulière attention.

Nous parlerons en premier lieu de la « Défense du titre de Déporté ». La Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale a adopté, le 22 juin 1961, par 22 voix contre 7, une proposition de loi présentée par M. Van der Meersch, Député

du Nord, tendant à réservier aux seuls déporté résistant à celui de déporté du titre de Déporté.

Le rapporteur de cette proposition de loi, M. Guillon, Député de la Vienne, avait bien voulu demander à l'A.D.I.R. de lui fournir le plus de documents possibles afin d'être en mesure de présenter les motifs de cette proposition avec les arguments les plus solides pour démontrer par des faits ce qui oppose le titre de déportés des camps de concentration, le travail obligatoire. Nous regrettons que cette proposition de loi n'ait pas encore été mise en discussion à l'Assemblée Nationale, nous suivons de très près l'évolution de cette question et nous vous demanderons, au cours de cette réunion, d'adopter la motion que nous vous proposerons.

Une autre question a retenu plus spécialement notre attention : celle de l'étude sur les séquelles tardives de l'internement et de la déportation. Certes, depuis plusieurs années déjà, nous nous étions intéressées aux travaux menés par les spécialistes qui, sous l'autorité incontestée du professeur Richet, s'étaient penchés sur ce problème. Plusieurs organismes d'anciens déportés avaient, à l'échelon national et international, provoqué de nombreux colloques et attiré l'attention sur ce sujet.

En novembre dernier, la Fédération Mondiale des Anciens Combattants avait organisé, à La Haye, une Conférence internationale ayant pour objet l'étude sur les séquelles tardives de l'internement et de la déportation. Bien que l'A.D.I.R. n'ait pas encore été admise comme membre de cette importante Fédération, la F.M.A.C. nous avait cependant invitées à venir en qualité d'observateur, suivre le déroulement des travaux. Paulette Charpentier, membre de notre Conseil d'administration, a bien voulu représenter l'A.D.I.R. à cette conférence. Elle nous a fait à son retour un compte rendu détaillé des travaux, dont vous avez pu lire, dans *Voix et Visages*, de larges extraits. Les résultats pratiques de cette conférence se concrétisent sur le plan français par la création, à Paris, d'un Centre de Recherches de la Pathologie de la Déportation, placé sous la tutelle du Ministre des Anciens Combattants. M. Triboulet a bien voulu, dernièrement, nous demander de lui désigner l'un de nos membres, médecin, pour participer aux travaux de ce Centre dont la direction technique est confiée au professeur Richet. Nous nous proposons de suivre attentivement les travaux de ce Centre et nous ne manquerons pas, non seulement d'informer nos camarades de l'évolution de ce projet, mais aussi sans doute, nous leur demanderons de se prêter à divers examens, ou de répondre à des questionnaires qui permettront aux experts d'établir leur diagnostic sur ces délicates questions.

Revenons aux travaux de la F.M.A.C. : à l'issue de la Conférence sur les Séquelles tardives de l'Internement et de la Déportation, s'est tenue à La Haye la II^e Conférence internationale sur la Législation des Anciens Combattants. C'est Anise Postel-Vinay qui, cette fois, en a suivi, en qualité d'observateur, une partie des travaux. Par le compte rendu vivant qu'elle nous a donné dans le dernier numéro de *Voix et Visages*, nous avons pu entrevoir l'immense intérêt qu'a revêtu cette confrontation de la législation prise en faveur des Anciens Combattants. Des recommandations ont été adressées aux 25 gouvernements des pays représentés afin que, compte tenu de leurs conditions particulières, leur action en faveur des Anciens Combattants soit orientée vers les dispositions prises dans les pays où celles-ci sont le plus favorables.

Enfin, en troisième lieu, la question brûlante posée par le mode de répartition des sommes versées par la République Fédérale d'Allemagne, au titre de l'accord du 15 juillet 1960, relatif à l'indemnisation des victimes de persécution national-socialiste, n'a pas manqué de retenir notre attention. L'A.D.I.R. a participé aux travaux de la Commission interministérielle chargée de donner son avis sur les normes de répartition, ce qui lui a permis de vous informer très largement et en temps voulu sur les dispositions qu'il convenait de prendre.

L'action entreprise depuis plusieurs années déjà par l'A.D.I.R., au sujet des réparations dues aux victimes des expériences pseudo-médicales a eu à cette occasion son épilogue.

Bien que les résultats obtenus n'aient pas l'ampleur de ceux que l'on pouvait espérer, il semble que l'interprétation de l'accord du 15 juillet 1960 s'oriente tout de même vers une aide substantielle aux victimes des expériences résidant en France. Vous avez pu lire dans le dernier numéro de *Voix et Visages*, par le récit si complet et si vivant que nous a fait Caroline Ferriday, le magnifique résultat obtenu par nos amis d'Amérique, au bénéfice des cobayes, Polonaises et Hongroises.

La généreuse entreprise menée avec l'acharnement que l'on sait par Caroline Ferriday (*applaudissements*) et nos amis de l'A.D.I.R. d'Amérique, et en France par Anise et Geneviève, est donc parvenue à un heureux aboutissement. (*Applaudissements*.)

Outre ces importantes questions, l'A.D.I.R. a suivi très régulièrement les réunions d'Anciens Combattants et Groupements de Résistants. Denise Come assiste très fidèlement à ces réunions dont elle donne un compte rendu précis à notre Conseil d'administration. Quant aux manifestations organisées par ces mêmes Associations, c'est notre vaillant porte-drapeau, Mme Payen (*applaudissements*) qui y assure notre représentation, aidée pafois de Mme Chenu, qui avec bonne grâce assure cette fonction.

La liaison avec le Ministère des Anciens Combattants et les Services de l'Office national des Anciens Combattants est effectuée par Germaine de Renty (*applaudissements*). Nous la remercions ici de tout ce que grâce à son aimable intervention, elle ajoute à l'efficacité de notre action.

3. - Activité intérieure de notre Association

Dirigeons maintenant nos regards vers l'activité intérieure de notre Association et parlons un peu de la vie de nos Sections. Dans l'ensemble, elles se portent bien, un bon nombre parmi elles voient leurs effectifs augmenter et leur activité s'accroître; le grand problème auquel il est difficile d'apporter des solutions reste celui du remplacement de nos Déléguées, lorsque celles-ci, du fait de leur âge ou du mauvais état de leur santé, nous demandent de les décharger du soin d'animer leurs sections.

Nous avons eu la satisfaction de voir se développer des rencontres interrégionales qui ont donné un essor nouveau à chacune des Sections représentées et leur ont gagné de nouvelles adhérentes.

Voix et Visages publie les comptes-rendus de ces diverses manifestations et nous permet de constater que, quelle que soit la forme adoptée : excursions en groupe, repas en commun, réunions amicales, arbres de Noël, etc., ces rencontres apportent à chacune le réconfort d'une chaude amitié, et leur donnent le sentiment réel d'appartenir à une famille sur laquelle elles peuvent compter.

Si nous avions à dresser un tableau d'honneur de nos Déléguées qui se dévouent sans compter au service de leurs camarades, nous y ferions figurer beaucoup de noms. Nous ne le ferons pas eu égard à leur modestie. Les relations entre nos Sections de province et l'Administration de l'A.D.I.R. sont très suivies, c'est grâce à cette collaboration de nos Déléguées et de nos Services que les problèmes concernant nos adhérentes, leurs besoins et leurs désirs nous sont le plus souvent connus et qu'il nous est possible d'y faire face. Que nos Déléguées qui apportent ainsi ce témoignage d'amitié et de solidarité envers leurs camarades reçoivent nos très affectueux remerciements.

Parmi les Services que l'A.D.I.R. offre à ses adhérentes, outre le Service social dont nous parlerons dans un instant, il en est qu'il convient de mieux connaître, c'est le Cercle de l'A.D.I.R. Cette année, une nouvelle formule a été appliquée, celle des « entretiens du mercredi » (premier du mois) au cours desquels celles de nos camarades ayant, soit effectué un voyage particulièrement riche de souvenirs ou d'éléments instructifs, soit entrepris un travail, une étude ou s'intéressant à une œuvre à laquelle elles se consacrent, viennent faire connaître à leurs camarades leurs expériences dans ces domaines.

France Audoult, Miarka (Mme Vernay), Ninette Streisguth ont bien voulu nous faire bénéficier de tout ce qu'elles avaient recueilli d'enrichissant au cours de leurs voyages, en Tchécoslovaquie et à Vienne, en Israël, en U.R.S.S.

Mais ce Cercle n'est pas seulement ouvert à nos adhérentes de la région parisienne. Gabrielle Ferrières qui en est l'intelligente et dévouée animatrice sera très heureuse d'inscrire, pour de prochains entretiens, les orateurs de province.

C'est aussi sous le signe du Cercle de l'A.D.I.R. que fonctionne notre bibliothèque qui est en plein essor et s'enrichit à la fois de nouveaux ouvrages et de nouvelles abonnées. Gisèle Caubrières (*applaudissements*) dont l'inlassable bonne humeur est appréciée de toutes, en est l'intelligente et active responsable.

Rappelons aussi que notre salle de réunions est ouverte à toutes nos adhérentes et spécialement à celles de province qui, de passage dans la capitale, désirent fixer un lieu de rendez-vous à certaines de leurs camarades. Plusieurs fois au cours de l'année écoulée, nous avons facilité ces rencontres à la demande de quelques-unes de nos camarades de province.

Celles-ci savent aussi que chaque lundi la Section parisienne y tient permanence et que Marguerite Billard, au nom de la Section parisienne, et Gabrielle Ferrières, au nom de l'A.D.I.R., sont toujours heureuses de les y accueillir, ainsi que Cécile Deschamps de les réconforter avec une tasse de thé. (*Applaudissements*.)

4. - Activité morale de l'A.D.I.R.

Nous abordons maintenant le quatrième point de ce rapport, le dernier, mais non le moindre : celui de l'activité de notre Service social.

Nous constatons en tout premier lieu que depuis quelques années déjà l'activité de ce Service s'exerce dans un même domaine : celui de la résolution de cas individuels ayant presque toujours leur point de départ dans une déficience de santé.

L'augmentation des taux de pension a amélioré sensiblement la situation matérielle de bon nombre de nos camarades ; mais, hélas, nous constatons aussi l'aggravation des causes qui ont motivé l'octroi de ces pensions.

Parmi nos adhérentes, ce sont surtout les mères de famille, ayant autour d'elles de jeunes enfants, qui nous lancent un appel. La difficulté de se faire aider pour les soins du ménage, pour la tenue de la maison ainsi que pour la surveillance des enfants, est la cause d'un surcroit de fatigue auquel ne peuvent faire face des personnes dont la santé est fortement ébranlée.

Pour permettre à ces mamans d'être déchargées pendant quelques semaines d'une partie de leurs soucis domestiques, nous avons facilité le départ en colonies de vacances de quelques-uns de ces enfants. C'est ainsi qu'au cours de l'été dernier, il a été remis par nos soins des dons de vacances à 14 femmes seules pour le départ de 21 enfants, et à 25 ménages pour le départ de 87 enfants. Une somme totale de 5.800 NF a été affectée à ce chapitre. (*Applaudissements*.)

L'aide aux familles s'est aussi exercée à l'occasion de Noël, envers 13 femmes seules pour 23 enfants et à 14 ménages totalisant 57 enfants, par des dons s'élevant à 1.800 NF.

Mais notre sollicitude s'est aussi étendue tout particulièrement à nos camarades âgées : à celles qui en ont manifesté le désir, nous avons facilité leur orientation vers les formules de résidence pour personnes du troisième âge, susceptibles de leur convenir. A d'autres, nous avons apporté d'une manière régulière, une aide financière qui leur a permis, tout en restant dans leur cadre de vie habituel, une amélioration de leurs conditions d'existence. C'est ainsi que nous avons versé des compléments de pension à 7 de nos camarades âgées, pour un total de 57.480 NF. En outre, 25 d'entre elles (8 à Paris, 17 en province) ont bénéficié de dons à différentes époques de l'année :

- à l'occasion de Noël, pour un total de 1.700 NF;
- au début de l'hiver (dons de chauffage), pour un total de 2.020 NF;
- à la période des vacances d'été, pour un total de 1.700 NF.

(*Applaudissements*.)

L'aide financière que nous pouvons apporter à nos camarades s'exerce aussi sous forme de prêts. Cette année, le total des prêts consentis par l'A.D.I.R. s'est élevé à 14.215 NF (23 prêts dont 6 pour acquisition ou réparation de logements).

Nous avons à maintes reprises, et notamment au cours de nos réunions annuelles, attiré l'attention de nos camarades sur la politique suivie par l'A.D.I.R. en matière de prêts. Nous le redissons ici, ces prêts sans intérêts sont consentis à

nos adhérentes qui se trouvent momentanément et personnellement dans une situation difficile ; nous demandons aux bénéficiaires de ces prêts de fixer les échéances de remboursement. Or, nous constatons, trop souvent hélas, que certaines de nos camarades, non seulement ne tiennent pas leurs engagements, mais aussi ne font pas le plus petit geste pour s'excuser de ne pouvoir le faire dans les délais fixés. Elles oublient ainsi que les sommes consacrées aux prêts constituent un fonds de roulement et que c'est dans la mesure où les sommes prêtées sont remboursées qu'il peut être consenti des prêts nouveaux.

Nous devons cependant dire qu'une nette amélioration est apparue depuis quelque temps dans les remboursements de prêts, nous avons même enregistré de touchants témoignages de gratitude de certaines de nos camarades qui ont tenu à verser une contribution à ce fonds d'entraide. (*Applaudissements*.)

Mais en dehors de cette aide matérielle apportée à nos camarades par notre Service social, il est un domaine dont il est difficile de dessiner les contours et dont les résultats ne peuvent s'exprimer par des chiffres : que demande-t-on au Service social ? Conseils pour faire face à des difficultés de tous ordres, consultations pour régler un litige, encouragements pour tenir une position difficile, aide pour rechercher un emploi ou obtenir un logement, etc.

Cette année, en raison de la constitution des dossiers nécessaires pour présenter les demandes d'indemnisations allemandes, les permanences du Service social ont vu s'accroître le nombre des camarades venues le consulter. En conséquence, de nombreux dossiers, tant pour l'établissement de cartes de déportées ou internées, que pour les demandes d'indemnités, ont été constitués et de multiples démarches ont été effectuées au Centre de Réforme.

Nos camarades malades n'ont pas pour autant été délaissés, puisque 103 visites ont été faites dans les hôpitaux et 18 à domicile et que les placements en maisons de repos ou de cure représentent 450 journées.

Avant de clore ce chapitre, il est réconfortant de signaler l'intérêt très grand que prennent la plupart de nos camarades à cette chaîne d'entraide et d'amitié dont le Service social est le premier maillon. En effet, lorsque, alertée sur un cas pour la solution duquel le Service social a besoin de la compétence, de l'appui ou de l'intervention de l'une de nos camarades, il est bien rare que celle-ci se dérobe ou de déclarer incomptante.

5. — Voici donc exposé d'une manière schématique ce qu'a été l'orientation de l'A.D.I.R. et ses activités au cours de l'année écoulée. Vous désirez sans doute connaître de quelle manière et par quels moyens notre Association poursuit et atteint ses buts. Tout au long de cet exposé vous avez vu que le lien qui relie nos manifestations, que ce soit entre le domaine de la pensée ou dans celui de l'action, est notre bulletin *Voix et Visages*.

Je vous disais, au début de cet exposé, que parfois nous étions étonnées du rayonnement et de la portée qu'atteint notre bulletin. Qu'une grand-mère conserve la collection pour former l'esprit de ses petits-enfants lorsque ceux-ci seront en âge de comprendre ; qu'une reli-

gieuse, sœur de l'une de nos adhérentes, recevant ce journal, le diffuse et le commente dans sa communauté; qu'une adhérente, isolée dans un lointain pays, le fasse circuler dans sa petite ville, ne sont-ce pas là des résultats encourageants et qui réconforment singulièrement celles de nos camarades qui ont la charge de le rédiger. Car il s'agit là d'une charge très lourde qui demande d'avoir l'esprit en éveil sur tous les faits, sur tous les sujets qui entrent dans le cadre de nos préoccupations, oblige le rédacteur à y consacrer beaucoup de temps qui est ainsi soustrait à ses problèmes personnels.

Aussi exprimerons-nous à Anne de Seynes (*applaudissements*) nos affectueux remerciements, pour tout ce qu'elle nous a apporté d'elle-même pendant les six années qu'elle a consacrées à *Voix et Visages*. Et si, temporairement, elle doit pour des raisons de santé se décharger de cette tâche, qu'elle sache que notre gratitude demeure et que nous souhaitons ardemment qu'elle soit bientôt en mesure de reprendre sa collaboration à *Voix et Visages* que Miarka (Mme Verney) aidée d'Anise assurent par intérim. (*Applaudissements*.)

Nous devons aussi exprimer nos sentiments d'extrême gratitude à tous ceux qui nous apportent l'aide matérielle grâce à laquelle nous pouvons faire face à nos obligations, mais qui aussi, en le faisant, nous témoignent une sympathie qui, pour nous, n'est pas le moindre des encouragements. Nos remerciements s'adressent à notre Ministère de tutelle qui, cette année encore, a bien voulu nous octroyer une large subvention, au Conseil général de la Seine, au Conseil municipal de Paris.

Que dire aussi du fidèle attachement que témoignent à notre Association les amis de l'A.D.I.R., ceux de France, ceux d'Amérique. Cette année encore, les dons qu'ils nous ont consentis ont largement facilité notre action d'entraide. Que notre amie, Caroline Ferriday (*applaudissements*) trouve ici l'expression de notre reconnaissance et de notre amitié.

Je ne voudrais pas mettre le point final à cet exposé, sans exprimer à notre trio administratif auquel je joins Mme Jahan qui lui apporte son aide chaque lundi, tous nos remerciements pour le dévouement qu'il apporte à notre Association. Que Mme Montel, que Mme Engoumé, que Mlle Messen sachent bien que nous apprécions hautement les services que chacune d'elles nous rend; nous leur redisons notre gratitude et les assurons de notre profonde amitié. (*Applaudissements*.)

Mme ANTHONIOZ. — Je crois être votre interprète à toutes en remerciant A.-M. Boumier, non seulement de la lecture de son rapport moral, admirablement rédigé, mais aussi de toute l'activité qu'elle développe au service de l'A.D.I.R. en tant que Secrétaire générale. Car, je le répète, A.-M. Boumier a une vie professionnelle très lourde. Sa santé n'est pas toujours à la hauteur de son courage, mais elle assume sa charge de Secrétaire générale, certainement la plus lourde de notre Association, non seulement avec un dévouement extrême, mais aussi avec une intelligence à laquelle nous devons toutes rendre hommage. (*Applaudissements*.)

Mme ANTHONIOZ ajoute que les camarades qui désireront poser des questions sur le rapport moral, doivent s'inscrire. Aucune demande n'est enregistrée.

RAPPORT FINANCIER

(Année 1961)

Mme Postel-Vinay lit ensuite le rapport financier.

I. — DÉPENSES

L'aide sociale de l'A.D.I.R. a été de 40.098,71 NF de dons et prêts, soit près de la moitié de nos dépenses totales.

Les frais généraux ont été de 12.104,34 nouveaux francs, tout compris, c'est-à-dire : le loyer, les frais de bureau et de transport, les frais de papeterie et de poste, etc.

Les traitements et charges sociales du personnel se sont élevés à 36.245,29 NF.

Avec les frais d'édition du bulletin et l'achat de 5.000 NF de valeurs qui nous a été demandé par la Préfecture de la Seine, pour le complément légal de notre dotation statutaire, nous arrivons à un chiffre total de dépenses de 103.995,65 NF.

En dehors des 40.000 NF de dons et prêts, le fonctionnement du Service social absorbe la plus grande partie du reste de nos dépenses annuelles. Si les dons et prêts rendent de grands services à nos membres, l'action exercée par le Service social leur est encore plus indispensable. Le fonctionnement continu de nos Services est la cheville ouvrière de notre Association et constitue, normalement, le fond de nos dépenses.

II. — RECETTES

Les cotisations 1961 ont atteint 5.790 nouveaux francs. Ce chiffre est en augmentation sur celui de 1960, lui-même supérieur à celui de 1959. La progression régulière de la rentrée de nos cotisations est un signe de vigueur de notre Association qui a été relevé dans le rapport annuel de la Société des Amis de l'A.D.I.R. A été relevé également le fait que les adhérentes elles-mêmes ont souvent à cœur de compléter leur cotisation par des dons personnels. Ces dons personnels se sont élevés cette année à 2.721,04 NF.

Mais nous avons heureusement le soutien puissant — et indispensable — de la Société des Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique (19.583,31 NF) et celui de la Société des Amis de l'A.D.I.R. de France (12.200 NF).

L'A.D.I.R. a bénéficié cette année, comme l'année dernière, de subventions de l'Office national des Anciens Combattants, du Conseil municipal de Paris, du Conseil général de la Seine, ce qui porte l'aide officielle que nous recevons à : 15.700 NF.

Enfin, chapitre très important, la rentrée des prêts : 11.865 NF ont été versés en 1961 à l'A.D.I.R. en remboursement de prêts consentis aux adhérentes. Nous ne saurions jamais assez insister sur la nécessité de la rentrée régulière de ces prêts qui sont le fondement de l'aide efficace que nous pouvons apporter aux unes et aux autres.

Nous avons commencé l'année avec 11.289 NF dans nos caisses (reliquat de l'année 1960). Nous avons donc reçu en tout en cours d'année : 77.892,18 NF, mais nous avons dépensé 103.995,65 NF. Nous avons donc dû puiser dans notre réserve. En effet nous avons dû vendre pour

26.769,81 NF de valeurs et notre portefeuille qui était de : 131.470 NF au 1^{er} janvier 1961 s'est trouvé ramené au 1^{er} janvier 1962 à 116.590 NF.

(*Applaudissements*.)

Mme ANTHONIOZ. — Je remercie notre dévouée Trésorière dont le rôle est ingrat et difficile et qui, en outre, est un membre très actif du bureau de l'A.D.I.R. (*Applaudissements*.) Je ne voudrais pas oublier notre Trésorière adjointe, Mme Charpentier, absente aujourd'hui pour raison de santé, mais qui remplit son rôle très consciencieusement.

Puis Mme Anthonioz demande aux membres qui auraient des questions à poser sur le rapport financier de bien vouloir se faire connaître.

Aucune demande n'est enregistrée.

Mme ANTHONIOZ. — J'ajoute, afin que vous ne soyiez pas effrayées par le déficit annoncé par Anise, que nous avions des réserves importantes, — il était même abnormal qu'elles fussent si importantes c'est pourquoi nous n'envisageons pas encore pour cette année de rentrée exceptionnelle. Mais il est bon de bien payer vos cotisations.

Rapport présenté par

Mmes BILLARD et CAUBRIÈRES
Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examiné le compte de gestion établi par notre Association, pour l'exercice 1961.

Il appartiendra à notre Trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

Nous avons, pour notre part, constaté que les comptes qui vous étaient présentés sont en exacte concordance avec les énoncés des registres et documents comptables tenus par notre Association et que la comptabilité est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à notre actif, disponibilité en caisse, en banque, aux chèques postaux, fonds placés en report nous ont été justifiés, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à notre passif.

Les sommes affectées à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

Nous avons également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de

Etat des Recettes et des Dépenses en 1961

RECETTES

	NF
Report solde 1960	11.289 »
Cotisations	5.790 »
Dons :	
Amis de l'A.D.I.R. d'Amérique	19.583,31
Amis de l'A.D.I.R. de France	12.200 »
Dons des adhérentes	2.721,04
Dons divers	1.700 »
	<hr/> 36.204,35

Subventions :

Office National des Anciens Combattants	9.000 »
Conseil municipal	5.500 »
Conseil général	1.200 »

Recettes diverses :

Retenues Sécurité sociale	1.637,28
Intérêts valeurs	4.930,47
Remboursements divers	1.765,08

Remboursement de prêts	11.865 »
	<hr/> 89.181,18

TOTAL	89.181,18
-------------	-----------

Vente de valeurs	26.769,81
	<hr/> 115.950,99

DÉPENSES

	NF
Aide sociale :	
Dons	25.883,71
Prêts	14.215 »
	<hr/> 40.098,71

Bulletin	7.966,77
----------------	----------

Frais généraux :	
Loyer	500 »
Charges et Assurances	1.039,33
Papeterie et imprimerie	631,83
Frais de poste	1.449,70
Téléphone	1.066 »
Transports Paris	231,67
Déplacements province	112,60
Frais de réunions	819,75
Ristournes aux Sections	2.385,50
Dépenses diverses	3.867,96
	<hr/> 12.104,34

Avances diverses	1.846,50
------------------------	----------

Traitements et charges sociales	36.245,29
---------------------------------------	-----------

Achat de valeurs	5.734,04
	<hr/> 103.995,65

En caisse au 1 ^{er} janvier 1962 :	
Banque	10.075,04
Chèques postaux	1.398,55
Numéraire	481,75

11.955,34

115.950,99

	NF
Emprunt Pinay 1952-1958	81.470 »
Emprunt Pinay 1952-1958	5.120 »
Emprunt national 5 % 1956	20.000 »
Charbonnages de France	10.000 »

116.590 »

pièces justificatives et en bonne forme, et que, d'autre part, ces dépenses avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels j'ai procédé, que les comptes qui vous ont été soumis ont été établis avec exactitude et sincérité et j'estime que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

Les Commissaires aux comptes :

Mmes BILLARD et CAUBRIÈRES

Le mandat des deux Commissaires est renouvelé pour l'année 1962.

Personne n'ayant de questions à poser sur les rapports moral, financier et des Commissaires aux comptes, ces trois rapports sont mis aux voix. Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

TITRE DE DÉPORTÉ

Mme ANTHONIOZ : A.-M. Boumier vous a annoncé au cours de son rapport moral que nous soumettrions à votre approbation une motion concernant la défense de notre titre de « Déporté ». C'est en effet une question importante à laquelle nous tenons toutes. Notre titre ne sera vraiment préservé que si une loi interdit à toute personne qui n'aura pas été déportée dans un camp de concentration de porter ce titre. Sinon, les requis du Service du travail obligatoire peuvent prétendre de nouveau à ce titre auquel nous tenons par-dessus tout.

Or, la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale, à la suite du rapport de M. Guillon, a approuvé, le 22 juin 1961, la proposition de loi de M. Van der Meersch tendant à réservé aux seuls déportés des camps de concentration le titre de Déporté. Il serait très important que ce projet de loi passe devant le Parlement et qu'il soit voté, cela couperait court à toute prétention des S.T.O. Comme nous ne pensons pas que cette question soit à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée Nationale, nous vous demandons de voter une motion exprimant à M. le Ministre des Anciens Combattants notre volonté que cette proposition de loi soit déposée devant l'Assemblée Nationale le plus rapidement possible.

Motion : *Les adhérentes de l'Association Nationale des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance, réunies en Assemblée générale le 17 mars 1962, expriment le vœu que la proposition de loi déposée par M. Van der Meersch et adoptée par la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale, tendant à réservé aux seuls déportés des camps de concentration le titre de Déporté, soit mise en discussion le plus rapidement possible.*

M^e MARTINACHE et M^{me} LAURENT demandent la parole : Leurs communications montrent que les anciens requis du Travail obligatoire tiennent essentiellement à ce que le mot déporté ou déportation figure dans leur désignation. Cependant, M. Triboulet, dit M^e Martinache, aurait prescrit aux Services départementaux des Anciens Combattants d'employer l'expression : personnes contraintes au travail en pays ennemi.

Mme ANTHONIOZ : Ces communications ne vont pas à l'encontre de la volonté que l'A.D.I.R. exprime dans sa motion et prouvent que le projet de loi doit être déposé le plus tôt possible.

La motion est votée à l'unanimité des membres présents.

RENCORE INTERRÉGIONALE A QUIMPER LES 19 ET 20 MAI 1962

A.-M. BOUMIER : Cette année nous avons choisi la Bretagne comme lieu de rassemblement, car nous y avons beaucoup de camarades anciennes déportées qui, par suite de leur éloignement et de leur dissémination, restent isolées de nous. Nous avons donc pensé que si elles ne pouvaient pas venir à nous, nous irions vers elles. Nous avons choisi Quimper, bien que ce ne soit pas un nœud ferroviaire, parce que cette ville symbolise mieux la Bretagne et nous espérons que nos camarades de la région ne s'en formaliseront pas. Toutes les Bretonnes seront personnellement invitées et nous serons très heureuses que des camarades de toutes les régions de France participent à cette rencontre.

Que toutes celles qui seront intéressées par ce projet nous écrivent sans tarder, car, seules, celles qui se seront inscrites recevront les renseignements complémentaires.

MONUMENT DU RÉSEAU DU SOUVENIR

Mme ANTHONIOZ : J'ai été invitée à visiter la crypte construite sur l'initiative du Réseau du Souvenir, au chevet de Notre-Dame, dans l'île de la Cité. Notre Association a tenu à contribuer à l'érection de ce très beau monument dont les murs sont faits avec des pierres de toutes les provinces françaises. C'est un lieu de recueillement dont la conception architecturale réussit à donner une impression d'érotéresse, de prison.

Mme AVLE précise que ce monument sera inauguré au début du mois d'avril pour que les lauréats du concours à propos de la Résistance, organisé par le Ministère de l'Education nationale, puissent venir le visiter pendant les vacances de Pâques.

Mme ANTHONIOZ : J'ai été touchée en assistant à l'Assemblée générale du Réseau du Souvenir d'apprendre que les versements faits par les enfants des écoles et les étudiants représentaient la moitié des fonds recueillis pour l'érection de ce monument. Cela prouve que notre sacrifice a une chance d'être honoré par nos enfants et nos petits-enfants.

CONCOURS A PROPOS DE LA RÉSISTANCE

Mme ANTHONIOZ : Le Ministre de l'Education nationale, par la circulaire du 21 février 1962, demande qu'un nouveau concours soit organisé cette année, du 2 au 8 avril. Je demande à toutes celles qui le peuvent de parler de ce concours dans leur région et d'essayer de faire partie du jury. Ce concours n'est fait que par les élèves d'une ou deux classes par établissement scolaire.

MUSÉE DE LA DÉPORTATION

Mme ANTHONIOZ : A proprement parler, c'est le Musée de la II^e Guerre Mondiale

qui va être installé aux Invalides et dans ce Musée on trouvera une section pour la Déportation. Pour l'instant, les locaux de cette section sont restreints. Cependant, ils s'agrandiront dans l'avenir et si quelques-unes d'entre vous veulent bien se défaire de certains objets et les léguer au Musée, elles peuvent les apporter à l'A.D.I.R. ou nous en parler.

CENTRE DE RECHERCHES DE LA PATHOLOGIE DE LA DÉPORTATION

Il a été créé le 9 janvier 1962, son siège est aux Invalides, mais il ne fonctionne pas encore.

LE PARCOURS DU SOUVENIR

Le Mémorial de la France Combattante du Mont-Valérien, a été inauguré le 10 mars. Le temps a manqué pour prendre les dispositions nécessaires afin de faire ce parcours avec un groupe de camarades à l'occasion de l'Assemblée générale.

INTERVENTIONS DIVERSES

Mme BOQUIN, de la Loire, se plaint que les circulaires du Ministre de l'Education nationale à propos de la Résistance, ne soient pas toujours appliquées. Mme Anthonioz lui répond qu'on en informera ce Ministère.

Mlle SENIL : Je suis professeur et j'ai été priée, pendant un cours d'instruction civique, de faire passer quelques images du film *Nuit et Brouillard*.

Je ne l'ai pas fait, car je pense que ce film est un peu dur pour des enfants du premier cycle, mais je crois qu'on pourrait l'utiliser pour ceux du deuxième cycle. L'A.D.I.R. pourrait-elle me procurer des documents photographiques pour ces cours d'instruction civique ?

Mme Anthonioz conseille à Mlle Senil de s'adresser au Comité d'Histoire de la II^e Guerre Mondiale qui organise des conférences avec projection de films.

Mlle PINET : J'ai été priée de faire une conférence à des normaliennes sur le monument du Réseau du Souvenir.

Elles ont été très bouleversées par mon récit. Si l'on me demande de faire d'autres conférences, je manque de documents, où puis-je en trouver ?

Mme Anthonioz lui répond que la bibliothécaire de l'A.D.I.R. lui constituera une petite bibliographie et qu'elle peut s'adresser aussi au Comité d'Histoire de la II^e Guerre Mondiale.

Mlle ODDON suggère la constitution d'une bibliothèque circulante, qui renfermerait aussi des documents photographiques et des enregistrements. On pourrait y puiser les documents nécessaires à certains cours ou conférences.

Mme Anthonioz remercie Mlle Oddon de sa proposition.

Mme ROGER remercie les camarades qui, l'an dernier, ont bien voulu signer l'appel en faveur de l'amnistie pour les emprisonnés et exilés politiques espagnols. Elle les informe que grâce à leur action un certain nombre de prisonniers ont déjà été libérés.

Mlle MARQUET demande si le projet de loi accordant aux déportés résistants d'obtenir une retraite anticipée a quelque chance d'aboutir. Mme Engoumé lui donnera tous renseignements utiles à ce sujet.

Mme BOQUIN annonce que dans le département de la Loire des camarades ont fait tirer des reproductions de photographies de cadavres des camps d'Auschwitz et de Béchenwald. Elle ajoute : nous pensons que sur le plan national ce serait une bonne initiative de diffuser ces photographies, car bien des gens ont oublié l'horreur des camps de concentration. A qui doit-on s'adresser pour les vendre sur la voie publique ?

Mme Anthonioz répond à Mme Boquin qu'elle doit demander l'autorisation à la Préfecture de son département.

A.-M. BOUMIER donne ensuite quelques instructions pour la fin de la journée.

ÉLECTIONS

Six membres sortants sont à réélire et deux membres démissionnaires à remplacer. Il est toujours possible de proposer d'autres candidatures, mais à condition de rayer celles figurant sur le bulletin, celui-ci ne devant pas comporter plus de huit noms.

Mme ANTHONIOZ : Avant de procéder au vote, je tiens à exprimer mes regrets d'enregistrer la démission de Mme Geoffray et de Mlle Lansac. Mme Geoffray vient de m'écrire et elle me charge de vous dire que malgré son absence aujourd'hui, elle reste profondément attachée à toutes ses camarades et qu'elle est toujours prête à leur rendre service. Nous lui redisons notre fidèle amitié et lui écrirons en votre nom à toutes. (Applaudissements.)

Quant à Mlle Lansac qui est ici et dont je n'ai pas à rappeler le dévouement et celui de sa famille, puisque sa sœur et son frère ont bien voulu venir nous aider aujourd'hui (applaudissements), ce n'est qu'à contre-cœur que nous avons accepté sa démission. Mais nous espérons qu'elle ne sera pas définitive. Elle part en effet pour quelques mois à l'étranger et nous nous sommes tout de même donné pour règle d'assister à tous les Conseils d'administration, sauf cas rares ou imprévus. Mlle Lansac nous a demandé de prendre une remplaçante qui pourra suivre régulièrement les réunions du Conseil, nous l'avons accepté, mais cela nous fend le cœur.

Je vous présente les candidates nouvelles : le Dr Hautval et Mme Lignerat. Elles ne se sont pas présentées volontairement, nous leur avons demandé de poser leurs candidatures.

Le Dr Hautval a été arrêtée pour s'être déclarée solidaire des Juifs. Elle est allée à Auschwitz, puis à Ravensbrück et n'a voulu quitter ce camp qu'après le départ de toutes les malades françaises. Son intelligence, sa hauteur de vue, sa conscience morale nous font désirer très vivement qu'elle fasse partie de notre Conseil d'administration. Le Ministre des Anciens Combattants nous ayant demandé de désigner un membre médecin de notre Association pour participer aux travaux du Centre de Recherches de Pathologie de la Déportation, c'est elle que nous avons désignée. (Applaudissements.)

Quant à Jacqueline Lignerat (Jacquotte) les 27.000 la connaissent toutes et plus spécialement les Parisiennes qui viennent à l'A.D.I.R. le lundi. Elle a déjà mis au service de l'A.D.I.R. sa gentillesse, son esprit d'entraide et nous serons heureuses de la voir siéger dans notre Conseil d'administration. Elle a fait de l'hébergement, elle a été un agent de renseignements du réseau Mithridate, elle est allée à Ravensbrück et à Zodau. (Applaudissements.)

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

641 votants - 18 bulletins nuls

Mlle Boumier	623	voix, élue
Mme Come	619	» »
Mlle Oddon	623	» »
Mme Payen	619	» »
Mme de Renty	623	» »
Mlle Tillion	619	» »
Dr Hautval	623	» »
Mme Lignerat	623	» »
Mme Cadennes	3	»
Mme Caubrière	1	»
Mme Hottinguer	3	»
Mme Jullien	1	»
Mme Pons	4	»

ÉLECTION DU BUREAU

Le Conseil d'Administration dans sa réunion du 9 avril 1962 a procédé à la réélection du Bureau qui a été constitué comme suit :

Présidente : Mme Geneviève Anthonioz.

Vice - Présidentes : Mmes Ferrières, Goetschel, Souchère, Mlle Tillion.

Secrétaire Générale : Mlle Boumier.

Trésorière : Mme Charpentier.

Notre camarade, Anise Postel-Vinay n'avait pas représenté sa candidature aux fonctions de Trésorière. Elle a, en outre, donné sa démission du Conseil d'Administration par une lettre que nous reproduisons ci-dessous :

MES CHÈRES CAMARADES,

C'est après un long débat intérieur que je me suis résolue à abandonner ma part de responsabilités à l'A.D.I.R., tant au Bureau qu'au Conseil d'Administration.

Depuis quinze ans que je participe activement à la vie de l'A.D.I.R., jamais le destin de la France n'avait été remis en question comme avec la guerre d'Algérie. Devant le développement dramatique des événements, l'A.D.I.R. allait-elle s'en tenir strictement aux tâches d'entraide et d'amitié qu'elle s'était fixée dans ses statuts de 1945 ?

En tant que volontaires de la Résistance, nous sommes sorties deux fois de notre réserve pour assurer le Président de Gaulle de notre fidélité aux institutions républicaines menacées.

Mais en tant qu'anciennes prisonnières politiques, nous ne sommes pas intervenues devant les graves atteintes aux Droits de l'Homme, et singulièrement aux Droits du Prisonnier Politique, qui ont été constatées en Algérie. L'A.D.I.R. qui avait jugé conforme à sa vocation de s'inquiéter des conditions d'interrogatoire et d'internement en U.R.S.S., en Chine et

en Grèce était, me semblait-il, spécialement qualifiée pour suivre de près ce que ses déléguées avaient découvert avec épouvante en Algérie, au cours de l'enquête de la Commission Internationale Contre le Régime Concentrationnaire de 1957 : conditions d'internement inadmissibles, mais surtout, traces de tortures et disparitions pures et simples de nombreux prisonniers. Le rapport du Comité International de la Croix-Rouge, divulgué à la fin de 1959, était venu confirmer tragiquement ce que nos camarades avaient constaté.

Deux devoirs s'imposaient alors, à mon sens, à l'A.D.I.R. : informer nos camarades, et intervenir pour que cessent ces inadmissibles atteintes aux Droits de l'Homme. Cette action, même minime, à la mesure de nos moyens, se serait exercée non seulement dans le sens de la protection des prisonniers, mais aussi de la sauvegarde morale des jeunes Français entraînés à des méthodes criminelles de combat.

A maintes reprises j'ai tenté d'aborder ces problèmes avec l'une ou l'autre camarade. Il me fut répondu, à une ou deux exceptions près, que ces questions ne regardaient pas l'A.D.I.R. en tant que telle, l'Association devant rester fidèle à sa vocation exclusive d'entraide et d'amitié. Quand ce problème était évoqué en réunion du Bureau, Geneviève et Anne-Marie me faisaient observer, avec juste raison, que l'aspect moral et humanitaire de ces questions ne pouvait pas se disso- cier de leur support politique et que leur prise en considération par l'A.D.I.R. l'amènerait obligatoirement à une option politique qui était loin de correspondre au sentiment général de nos camarades. Il me fallait reconnaître, en effet, que nous étions très peu nombreuses à souhaiter voir l'A.D.I.R. élargir son activité dans ce sens et que nous n'arriverions jamais à infléchir son orientation. Il demeurait cependant inconcevable à mes yeux qu'une association d'anciens déportés de la Résistance se tienne à l'écart du drame qui se joue chez nous, si incon- cevable qu'il m'est apparu impossible de garder des responsabilités dans une telle association.

L'Assemblée Générale du 17 mars m'a confirmée dans ma résolution, car il y a été réaffirmé que l'Association entendait se maintenir dans son rôle d'entraide et d'amitié, et que, sans mandat formel de l'Assemblée, l'A.D.I.R. n'irait pas plus avant dans la position morale qu'elle a prise sur les événements qui déchirent la France, pour ne pas risquer d'être désavouée par certaines de ses membres.

Ainsi à l'heure où Salan rassemble ses formations nazies de l'O.A.S. en un « Mouvement de la Résistance » et où il crée à son état-major un « Conseil National de la Résistance », je dois abandonner l'espoir de voir l'A.D.I.R. reprendre le combat de la vraie Résistance.

Il faut que les raisons qui m'ont poussé à cette décision soient profondes et impérieuses, pour que je me résolve à briser une collaboration vieille de plusieurs années, et qui fut très heureuse. Il va sans dire que je continue d'appartenir à l'A.D.I.R. à laquelle je suis profondément attachée, et que j'apporterai toujours ma contribution personnelle aux tâches d'entraide et d'amitié que l'A.D.I.R. s'est fixées.

Anise POSTEL-VINAY.

C'est avec un vrai déchirement que nous enregistrons la démission d'Anise Postel-Vinay du Bureau et du Conseil d'Administration. Les raisons qu'elle nous donne de son départ sont nobles et hautes, dignes du combat et du sacrifice de nos meilleurs camarades de la Résistance. Sans doute chacune d'entre nous ne peut-elle que s'élever à les méditer.

Anise a été dans notre Association un ferment. A son action si généreuse, à sa droiture, à son intransigeance nous devons une grande part de ce qu'est l'A.D.I.R. Faut-il rappeler en particulier sa lutte de plusieurs années pour que soient reconnus les droits à réparation des victimes d'expérience pseudo-médi- cales... son combat pour la défense du titre de déporté... son activité sur le plan international et en particulier auprès de la F.M.A.C...

Lui exprimer en votre nom à toutes notre profonde reconnaissance et notre immense regret, me paraît bien faible pour ce que nous ressentons aujourd'hui. Qu'elle sache du moins que sa démission ne la sépare pas de nous (nous tiendrons, n'est-ce pas les unes aux autres jusqu'à la mort ?) et que nous essaierons d'être fidèles à l'esprit noble et loyal dont elle a animé sa collaboration à l'A.D.I.R.

Geneviève de GAULLE.

DINER DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Une centaine de camarades se sont retrouvées, comme chaque année, au dîner amical qui se tenait dans les immenses salles du Cercle Républicain. A la lecture du résultat des élections, une longue ovation fut faite aux nouveaux membres du Conseil d'administration. On s'embrassa beaucoup, on parla énormément, on but, on mangea, la joie brillait dans tous les yeux.

RECHERCHE

Les camarades qui auraient connu Hélène Janon, arrêtée le 7 juin à Lyon, internée à Mont-Luc et Romainville, déportée à Ravensbrück le 14 juillet 1944, sont priées de donner tous renseignements à l'A.D.I.R., son fils n'ayant jamais eu de ses nouvelles.

PHILATÉLIE

Après une exposition philatélique et documentaire, l'U.N.A.D.I.F. procédera à la mise en vente de souvenirs philatéliques (enveloppes illustrées, cartes postales maximum, document philatélique collectif, édités spécialement) affranchis au moyen des timbres-poste HAUTS LIEUX DE LA RÉSISTANCE et oblitérés, soit par le cachet « premier jour d'émission », soit par le cachet « HAUTS LIEUX DE LA RÉSISTANCE, PARIS ».

Ces souvenirs philatéliques portant l'une ou l'autre oblitération, seront vendus au profit des œuvres de l'U.N.A.D.I.F.

L'oblitération illustrée « HAUTS LIEUX DE LA RÉSISTANCE » sera apposée sur les souvenirs avec la date du 7 avril. Les souscripteurs auront ainsi la possibilité d'obtenir deux oblitérations différentes pour le premier jour d'émission.

U.N.A.D.I.F., Section philatélique. C.C.P. Paris 15.002-89, 8, rue des Bauches, Paris (16^e). Tél. : JASmin 10-58 et 55-00.



L'ADIR était présente

— à la Conférence Internationale sur les Séquelles tardives de l'Internement et de la Déportation, organisée par la F.M.A.C. à La Haye, du 20 au 25 novembre 1961;

— à la II^e Conférence Internationale sur la Législation des Anciens Combattants, organisée par la F.M.A.C. à La Haye, du 27 novembre au 4 décembre 1961;

— à la réunion de l'Amicale de Ravensbrück, dans le but de faire le point sur la situation créée par l'O.A.S.;

— à l'inauguration du nouveau local de l'Amicale de Mauthausen;

— à la visite de la crypte édifiée à la Pointe de l'île de la Cité;

— au cocktail organisé par l'Union Internationale de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la réunion des experts médicaux afin d'étudier le problème de la création d'un Centre médical international de Recherches sur la Pathologie concentrationnaire;

— à l'inauguration du « Parcours du Souvenir » au monument de la France Combattante du Mont-Valérien;

— à la Journée Nationale organisée par le M.R.A.P.;

— à la présentation du film « Le dernier convoi ».

Le Coin de l'Humour...

Les temps troublés que nous traversons peuvent nous ramener sur la paille humide des cachots et l'A.D.I.R., toujours maternelle, se préoccupe déjà d'adoucir votre nouvelle captivité. Une éminente camarade nous a fait savoir en particulier, qu'il ne saurait être question pour elle de recommencer à tuer entre deux ongles les énormes puces germaniques que sa compagne de paillasse attrapait dextrement de ses longs doigts d'intellectuelle mais que sa sensibilité, *item* d'intellectuelle, lui interdisait d'éraser... C'est ainsi que nous sommes heureuses de faire bénéficier l'ensemble de nos lectrices des conseils suivants :

Puces : six façons d'y remédier

« J'ai ouï-dire que si l'on jonche la chambre de feuilles d'aulne, les puces s'y prennent. *Item*, qu'en mettant dans la chambre, de nuit, des tranchoirs enduits par-dessus de glu ou de térébenthine, avec une chandelle allumée au milieu, elles viennent s'y engluer. Autre moyen, que j'ai essayé et qui est bon : vous prenez du drap à longs poils et vous l'étendez à travers la chambre et jusque sur le lit; toutes les puces qui pourront s'y jeter, s'y prendront, si bien que vous n'aurez plus qu'à les emporter avec le drap où vous voudrez. *Item* avec des

peaux de mouton. De même, j'ai vu mettre des blanchements par-dessus la jonchée du sol et sur le lit; quand les puces s'y sont mises, comme elles sont noires, on les voit plus tôt sur le blanc et on les tue.

Mouches :

deux moyens de s'en débarrasser

Vous prenez une écuelle de lait et le fiel d'un lièvre, vous mélangez le tout et vous en mettez deux ou trois écuelles aux lieux où les mouches séjournent : toutes celles qui en goûteront mourront.

Autre moyen : attachez une chausse de toile au fond d'un pot à cul percé et mettez ce pot là où les mouches séjournent, après l'avoir enduit au-dedans de miel ou de pomme ou de poire; quand il sera bien garni de mouches, mettez un tranchoir sur la gueule et secouez.

(Recettes du *Ménagier de Paris*. 1393. Bibliothèque des ducs de Bourgogne).

Ce traité de morale et d'économie domestique contient bien d'autres recettes telles que : « Ensorceler votre mari », « Planter à la vieille lune », « Tête droite, mais paupières baissées », « Mettre un

frein à sa langue »... et, à ce propos, revenons au xx^e siècle avec une charmante fable de Luc de Carbon, 1960, éditions Debresse :

La puce à l'oreille

Une orgueilleuse puce un soir,
d'un saut brusque venant s'asseoir
sur le bord charnu d'une oreille,
criait d'une voix non-pareille,
« — Par tous les seins,
par les dieux nus des traversins !
il faut que le monde le sache,
je m'en vais pénétrer dans la trompe
[d'Eustache].

Bien qu'obstinément ce tympan
demeure sourd à mes pan-pan,
j'ouvrirai la porte
à demi
avec un perce-oreille ami,
et je passerai sans escorte ! »
Ce tapage éveille les échos et, parmi,
le propre possesseur de l'oreille endormi.
Sans même entr'ouvrir sa paupière,
il dit : « — Tu ne ferais pas mal
d'aller forcer plutôt la porte de Saint-
[Pierre, animal !]
et d'un ongle vengeur l'écrase.
Sans autre forme ou périphrase,
concluons qu'un projet à terme se conduit
d'autant mieux qu'il fait moins de bruit.

LIVRES - LIVRES - LIVRES - LIVRES - LIVRES

LE TROISIÈME REICH

par William SHIRER
(Tome I)

« Ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le revivre. »

(SANTAYANA.)

Nous avons lu pour vous qui n'en auriez peut-être pas le loisir ni le goût, ces deux gros volumes de 662 et 515 pages que M. Shirer, journaliste américain, vient de consacrer à l'Histoire de Hitler et du III^e Reich. Il est l'un des cinq historiens ayant eu accès aux documents saisis par les armées alliées.

C'est une lecture pénible mais nécessaire car nous avons déjà trop oublié — même celles qui ont été les victimes de cet horrible drame — les différentes phases de l'extraordinaire montée en flèche et de l'effondrement du dictateur de l'Allemagne.

La découverte des documents secrets saisis à la fin de la guerre, sont aussi très instructifs pour nous aider à comprendre et à reconstituer l'époque.

L'auteur ne cache pas son admiration pour les premiers gestes du Führer qui arrive à grouper autour de lui ce peuple sérieux, travailleur et conscientieux. Il est intéressant pour nous de constater que cette unanimité s'est faite sur le rejet du Traité de Versailles que Hitler, ancien caporal de la première guerre mondiale, jugeait injuste et humiliante pour son pays. « Je veux désormais accomplir le vœu que j'ai formé, voilà cinq ans, alors que j'étais un infirme, un aveugle, à l'Hôpital Militaire : ne connaître ni repos, ni paix, jusqu'à ce que soient jetés à bas les criminels de novembre, jusqu'à ce que sur les ruines de la misérable Allemagne d'aujourd'hui, se relève une Allemagne puissante, grande, libre et splendide. »

Hitler exposa ses idées dans *Mein Kampf*, que nous aurions tous dû lire pour le mieux connaître et savoir à quoi nous attendre de sa part, car il s'est lui-même défini avec un cynisme désarmant. Au temps de la puissance du dictateur, tous les foyers allemands possédaient un exemplaire de ce livre qui était vendu à son propre profit (1) et qui répandait la doctrine nazie : supériorité incontestable de la pure race allemande, tous les autres peuples ont le devoir de servir les Allemands. Cette doctrineaida Hitler à se rendre populaire dans son pays.

Au début de sa dictature, Hitler gagna des voix en se dressant contre le traité de Versailles et en faisant diminuer le nombre des chômeurs qui passa de six millions à un million de 1934 à 1935. Il faut dire que ces chômeurs travaillaient pour le réarmement dans les usines de la Ruhr. Après avoir tué ses premiers amis, lors de la purge du 30 juin 1934 et après la mort du vieux Maréchal Hindenburg, Hitler resta seul à la tête de l'Allemagne qu'il conduisit en dictateur absolu, rendant la vie difficile aux Juifs qui étaient déjà exclus des fonctions publiques et ne pouvaient pas se ravitailler dans la plupart des boutiques « interdites aux Juifs ». Bien que ces injurieuses pancartes eussent disparues pendant les Jeux Olympiques de Berlin en 1936, elles n'étaient que le prélude à la destruction totale du peuple juif qui devait suivre et dont nous entendons encore quelques échos au procès Eichmann en ce moment.

(1) C'était le premier argent qu'il gagna.

Hitler continuant ses mensonges et son incroyable bluff commença à rattacher l'Autriche au III^e Reich après le meurtre de Dollfus par les SS. Hitler commença à répandre ses émissaires dans tous les pays qui organisèrent l'entrée des troupes allemandes pour faire croire aux étrangers combien elles étaient bien accueillies, tandis que l'infortuné Chancelier Schussnig, aux prises avec Seyss-Inquart, le ministre à la solde de Hitler, était sommé de donner sa démission pour permettre au Führer de s'emparer de l'Autriche sans coup férir. Les généraux allemands furent étonnés et ravis de ce succès qui les attacha à Hitler plus que si celui-ci avait livré plusieurs batailles classiques pour obtenir ce résultat.

Puis vint le tour de la Tchécoslovaquie largement abandonnée par ses alliés, la France et l'Angleterre, que le Président Bénès attendit jusqu'à la dernière minute et qui, par peur d'Hitler, n'osèrent pas venir à son secours, comme si leur heure n'allait pas sonner à son tour.

G. GIRARD.

(voir suite page 10)

UN AUTRE MONDE

par L.-H. NOUVEAU.
Calmann-Lévy, éditeur.

Cet autre monde, vous l'avez deviné, c'est Buchenwald. On dit maintenant : « l'univers concentrationnaire », c'est le terme scientifique. Mais Nouveau parle avec les mots de tous les jours et c'est en cela qu'il touche. Son livre est d'ailleurs plus parlé qu'écrit. Il nous jette, à l'envers, en commençant par la fin, ses souvenirs de camp, comme il nous a livré, en vrac, ses souvenirs de résistance qui ont paru sous le titre « Des capitaines par milliers », chez Calmann-Lévy.

L'abjecte captivité, l'indieble horreur, nous est ici racontée avec des mots si simples et un cœur si frais que, si vous lisez ce livre, vous aurez l'impression d'entamer une longue conversation personnelle avec l'auteur : il parle *juste* votre langue.

Nouveau évoque ses camarades en les appelant par leurs noms véritables. Vous retrouverez de nombreux amis, proches ou lointains : Jean de la Olla, Jean Roquigny, Lusseyran, les frères d'Harcourt, les Richet père et fils, Julien Cain, Joubert, Marcel Chotard et bien d'autres. Des hommes de tous les horizons et de tous les pays sont devenus ses amis, des Russes, des Polonais, des Tchèques, des Juifs de Transylvanie. En chacun d'eux, il découvrait avec avidité un nouvel aspect attachant de l'humanité. Car il fallait faire contrepoids à l'affreuse déchéance où il voyait sombrer nombre de ses frères de misère. Les uns et les autres, il nous les présente juste comme ils étaient.

Cette façon de décrire sans avoir l'air d'y toucher relève en vérité d'un art incontestable. Nouveau a illustré lui-même son livre de croquis très vivants, et il a la gentillesse de nous redonner intégralement les poèmes qu'il se récitait indéfiniment pour s'aider à vivre.

Car Nouveau ne fanfaronne pas. La vie était lourde et triste à Buchenwald. Une remarque singulière qu'il fait à la fin de son livre est significative : « A ce point de mon récit, écrit-il, et presque à la fin, je m'aperçois que je n'ai pas dit ce qui me paraît, à présent, fort important : c'est que, à Fresnes, bien qu'en prison et à la merci des Allemands, il nous arrivait parfois, ou souvent, de rire tous les quatre dans la cellule ; mais au camp je

ne me rappelle pas avoir entendu rire un Français, ou si rarement. »...

... « Les souvenirs de Buchenwald, écrit encore Nouveau, forment, au milieu des innombrables autres souvenirs de ma vie, un îlot à part, que je ne peux m'empêcher de comparer à une sorte d'énorme tas de déjections humaines, dans la puanteur duquel j'ai vécu seize mois. Ils empoisonnent et vivifient les autres souvenirs de ma vie : là j'ai failli perdre totalement la foi en l'homme, je l'aurais peut-être perdue sans un Chotard, un Bierman, un Roquigny ou un Kare Oijord. Le bien spirituel que m'ont fait ces quatre-là est si grand que moi seul peux l'apprécier. Il dépasse tout ce que je me charge d'expliquer. »

AN. POSTEL-VINAY.

Un petit livre sur la Résistance allemande

LA ROSE BLANCHE

de Inge SCHOLL
(Les Editions de Minuit)

Dans ces heures où la violence apporte à chaque jour ses victimes, souvent innocentes, beaucoup d'entre nous, j'espère, liront avec émotion ce petit livre traduit de l'allemand, dans lequel Inge Scholl évoque pieusement le souvenir de son frère Hans, de sa sœur Sophie et de leurs amis, condamnés à mort pour leur résistance au régime d'Hitler.

La première partie est consacrée à leur action. Avec sobriété, avec une émotion contenue, procédant par petites touches à la manière des impressionnistes, l'auteur fait revivre ces jeunes gens : leur enfance toute pénétrée de pureté, d'amour de la beauté sous toutes ses formes, leur action résistante au sein de la Faculté de Munich à laquelle ils étaient inscrits, leur arrestation, leur « procès » — selon une formule, hélas, trop connue — enfin leur sacrifice final. La noblesse des caractères, l'héroïsme avec lequel ils ont, dans la clandestinité, combattu la tyrannie fasciste, avec lequel surtout ils ont donné leur vie, éveilleront sûrement en nous un écho profond.

La seconde partie reproduit les tracts, émanant pour la plupart de la plume de Hans Scholl lui-même. Bien des lignes en sont à méditer et ont, actuellement, une étrange résonance... Le passage, par exemple, où est traitée la question juive (p. 124) et cet autre (p. 135) dans lequel est définie la nature de leur résistance.

Ayant, après la guerre, séjourné plusieurs fois en Allemagne, j'ai toujours été frappée de l'ignorance quasi totale où sont encore beaucoup — trop — d'Allemands sur ce qui s'est réellement passé dans les camps. Bien des gens sincères, et il y en a beaucoup outre-Rhin, vous questionnent, aiment à se renseigner. C'est toujours pour nous un sujet d'étonnement renouvelé. Car il nous est difficile d'imaginer dans toute leur ampleur la tension extraordinaire, l'obligation du silence, en un mot la terreur qui a pesé sur les Allemands durant plus de dix ans. Dans cette passivité générale de l'ensemble de tout un peuple, il est réconfortant de penser que « tous les Allemands n'étaient pas des nazis ». C'est le message consolant de cette « Rose blanche » dont le lied pourrait ainsi finir :

*Sur la lande nos enfants
brûleront un mannequin.
La joie monte des souffrances...
Le jour a vaincu la nuit.*

MARGUERITE SENIL,
alias « Chantal ».

RENCONTRE INTERRÉGIONALE DE QUIMPER

Les 19 et 20 Mai 1962

PROGRAMME

Samedi 19 mai :

Départ de Quimper à 8 h. 30.

Itinéraire : Chateaulin-Le Faou-Morgat (déjeuner et visite), Camaret, la pointe des Pois (monument élevé en souvenir des Bretons de la France Libre).

Retour par Locronan. Arrivée à Quimper vers 18 h. 30.

Dimanche 20 mai :

9 heures : Messe à la cathédrale Saint-Corentin.

10 heures : Réunion générale.

11 h. 30 : Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.

12 heures précises : déjeuner.

PÉLERINAGES

Comme les années précédentes, l'A.N.F. R.O.M.F. organisera des pèlerinages dans les anciens camps qui sont accessibles, faisant son possible pour garder à ces voyages leur caractère de pieux souvenir qu'ils ont toujours conservé depuis 1946.

Nuengamme, pèlerinage des jeunes : du 6 au 11 juillet 1962. Ce groupe visitera outre Neuengamme, les commandos de Sandhostel, Bremen-Farge, Brême, Bergen-Belsen, Olsdorf, baie de Lubeck, cimetière de Neustadt et les villes de Hanovre, Celle, Hambourg et Lubeck.

Réception prévue chez M. le Consul de France à Hambourg.

Mauthausen : 22 au 26 juin. Appel à ceux qui voudraient bien dès maintenant donner une adhésion de principe sur l'éventualité de leur participation. Ils pourraient la confirmer ultérieurement.

Flossenbürg et commandos d'Allemagne et de Tchécoslovaquie : ce pèlerinage aura lieu du 17 au 24 juillet pour le groupe se rendant en Tchécoslovaquie et du 20 au 24 pour celui ne visitant que Flossenbürg et les commandos d'Allemagne.

Neuengamme et les commandos : le pèlerinage des familles aura lieu du 14 au 18 septembre.

Pour tous ces pèlerinages, demander tous les renseignements complémentaires et le droit à des permis à l'A.N.F.R.O.M.F. 8, rue des Bauches, Paris (16^e).

NAISSANCES

Yvonne Campourcy fait part de la naissance de son premier petit-fils. Toulose, février 1962.

Albert, 4^e fils de notre camarade, Mme Camus. Randonnai, 28 février 1962.

Isabelle, petite-fille de notre camarade, Mme Pauline Manceau. Buenos - Aires, 13 décembre 1961.

MARIAGES

François Clair, fils de notre camarade, Mme Clair, a épousé Marie-Claude Savet. Annecy, 24 août 1961.

Le fils de Mme Lamy s'est marié en août 1961. Annecy.

Prix. — Chaque participante se préoccupera de son billet de chemin de fer, mais nous pourrons vous réserver des chambres à Quimper. Une nuit et le petit déjeuner : chambre à un grand lit pour deux personnes, 12,50 à 13,50 NF; chambre à deux lits, 15,25 NF; chambre à un lit pour une personne, 11,50 NF.

Tous ces prix sont approximatifs.

Inscriptions. — Nous demandons à nos camarades qui seraient intéressées par ce projet de nous en informer dès que possible; celles-là seules recevront des informations complémentaires.

Le Troisième Reich

(suite de la page 9)

Hitler, mis en confiance par ces deux beaux succès, prépare alors la destruction de la Pologne qui, après le traité de Versailles, s'était permis d'avoir un port sur la mer Baltique : Dantzig et un corridor qui traverse le Reich pour y conduire. L'armée allemande investit de toutes parts la Pologne et le général Guderian essaie ses fameuses divisions blindées qui en quelques semaines ont eu raison de l'armée polonaise.

Hitler invite la Russie à partager le gâteau polonais pour la remercier d'avoir respecté le pacte germano-soviétique qu'il venait de conclure avec Staline au prix de laborieuses négociations. Le Führer, toujours imbu de ses préjugés raciaux, considère les Polonais comme des êtres inférieurs, bons à servir les Allemands comme des esclaves. Il recommande de décapiter ce qui reste de la Pologne : « Les hommes capables de diriger en Pologne doivent être liquidés. Ceux qui les suivent... doivent être supprimés à leur tour ».

Pendant la guerre de Pologne, l'Angleterre entraînant avec peine la France derrière elle, déclare enfin la guerre à l'Allemagne.

G. GIRARD.

(A suivre.)

DÉCÈS

Notre camarade, Mme Ingrand, a perdu sa mère, Mme Dussauze, Paris, 12 février 1962.

Notre camarade, Mme Clair, a perdu son frère. Annecy, février 1962.

Notre camarade, Mme Gossinat, est décédée. Gennevilliers, 19 février 1962.

Notre camarade, Mme Schroeder, est décédée. Sarreguemines, février 1962.

Notre camarade, Mme Mahé, de Nantes, a perdu son fils Yves, lieutenant-colonel, tué accidentellement en service commandé. Deux autres de ses fils, également officiers aviateurs, avaient trouvé la mort dans les mêmes conditions.

DÉCORATIONS

Par décret en date du 5 janvier 1962, Mme Blanc, dite de Vianney Solange, a été nommée chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 janvier 1962, ont été promues au grade d'officier de la Légion d'honneur : Mmes Berthelemy-Del-Motte Rachel; Monteu-Espir Julia; Lebordais-Foltz Suzanne; Guépin Renée; Hans Marie-Thérèse; Vacher-Joly Jeanne; de Majo-Durazzo Cécile; Douheret-Ménéger Léa; Feuermann-Mougel Suzanne; Pavie Marie - Louise; Guilmot - Ploteau Marie; Hellstern - Rabischnug Eugénie; Menez-Roosen Paule.

Ont été nommées au grade de chevalier de la Légion d'honneur : Mmes Bonneaux Jeanne; Miry-Calvarin Marie; Bar-Chanon Jeanne; Veuve Mestre-Dunet Jeannine; Zavard-Huelstein Frida; Linsig-Laurent Yvonne; Loustauneau Adeline; Mène Marguerite; Merop Andrée; Rousseau Marie-Solange; Donadille-Salset Marie; Morin-Veignant Germaine; Wojnarski-Walczak Cécile.

Par décret en date du 17 janvier 1962, ont été promues au grade d'officier de la Légion d'honneur : Mmes Abarou Alice; Blanchard Adrienne; Bondon Alice; Franck Odette; Vallot-Gérard Eugénie; Huart Lucile; Bouvron-Le Boyer Jeanne; Davesne-Pernelle Jeanne; Pintelon Carmen; Boulanger-Sartini Marie - Thérèse; Espitalier-Serres Juliette; Deram-Vanhonteghem Madeleine; Thevenet-Berger Emilie.

Ont été nommées au grade de chevalier de la Légion d'honneur : Mmes Delamarre Adrienne; Bourson-Donjon Françoise; Harnisch-Pierru Raymonde; Palmbach-Zwolinska Maria; Airiau Marie-Julie; Roustit-Riegel Alice; Blondel-Barraud Jacqueline; Hugounenq-Legrard Suzanne; Auba Simone; Aumailley Odette; Lepoutre-Bizot Geneviève; Gaujard-Colomb Marie; Louis-Dessuet Jane; Goetschel-Dubois Fernande; de Schoulen-Ponikov-Goubert Paulette; Germemont-Randoulet Renée; Blondeau-Soubrente Martine; Durin-Coratte Cécile; Soldevila-Cortina Générosa.

SECTION PARISIENNE

Le dîner de fin d'année est fixé au mardi 26 juin 1962 à 20 heures, au restaurant « A l'Orée du Faubourg », 12, rue du Faubourg - Saint - Honoré. Les adhérentes désirant participer à ce dîner vousront bien s'inscrire à l'A.D.I.R. le plus tôt possible.

Prix du dîner : 14 NF, service compris.

A. D. I. R.

241, Boulevard Saint-Germain

PARIS-VII

Métro : Chambre des Députés

Autobus : 63 - 84 - 94

Cotisations Adhérentes : 5 NF min.

C.C.P. Paris 5266.06

Les bureaux de l'A.D.I.R. sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, sauf les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay
Bernard Neyrolles - Imp. Lescaret, Paris